

# MOSELLE FIBRE

**Objet : Budget Primitif 2025 du budget principal**

## COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2025 DELIBERATION N° CSD 2025-366

Le 10 février 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Patrick PIERRE, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER, M. Bernard ZENNER.

### DELEGATIONS DE POUVOIR :

M. Franck KLEIN donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG

M. Alphonse MASSON donne pouvoir à M. Pierre ZENNER

M. Philippe SCHOTT donne pouvoir à M. Serge WOLLJUNG

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Francis BECK, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Eléonore PRZYBYLA, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** l'instruction interministérielle M57 ;

**VU** le rapport n° CSR 2025-366 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 10 février 2025 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 16 décembre 2024. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2025 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du Budget Principal.

\*\*\*

#### **a. Les infrastructures de communications électroniques**

**Le réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dessert 160 000 logements sur le périmètre de MOSELLE FIBRE.**

On peut dresser un bilan de la couverture en Très Haut Débit de la Moselle :

- 70 communes, dont les plus urbaines puisque comptant près de 420 000 habitants, sont situées en zone AMII. Elles sont ainsi déployées en propre par l'opérateur ORANGE depuis 2011.

A date, 85 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 4 intercommunalités, représentant 170 000 habitants ont fait le choix de conclure une convention de déploiement avec l'opérateur SFR ou ALTITUDE, qui construit et exploite le réseau sur ses fonds propres.

A date, 80 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 5 intercommunalités, représentant 120 000 habitants, ont fait le choix de construire leur propre réseau fibre et de l'exploiter via des régies.

A date, près de 100 % des logements de ces zones ont accès à la fibre, mais les habitants ne disposent pas du choix de leur opérateur. Seul un opérateur est à ce jour disponible.

- 14 intercommunalités, représentant 310 000 habitants, ont adhéré à MOSELLE FIBRE lors de sa création en 2015.

Le taux de complétude sur le réseau MOSELLE FIBRE est de 98 % alors que la moyenne nationale est de 86 %. Les 4 grands opérateurs (FREE, ORANGE, BOUYGUES TELECOM et SFR) sont présents sur tout le réseau permettant un niveau de concurrence dans la campagne mosellane égal à celui des grands centres urbains. Sur le réseau de MOSELLE FIBRE, 67 % des logements ont basculé à la fibre optique contre une moyenne nationale à 58 %.

Le modèle de construction et d'exploitation choisi par MOSELLE FIBRE est de loin le plus efficace.

Le modèle des opérateurs privés ne permet pas à date de couvrir plus de 85 % de la population et les derniers 15 % sont toujours les plus compliqués et les plus chers.

Le modèle des régies a été efficace en construction, il devra permettre l'installation d'une concurrence nécessaire entre les opérateurs nationaux.

L'année 2024 a vu plusieurs territoires se connecter au réseau MOSELLE FIBRE avec les ouvertures commerciales de Falck et Hargarten-aux-Mines au T2 2024 (2 000 prises), du réseau de 2 Sarres au T2 2024 (2 300 prises) et Audun-le-Tiche et Russange en décembre 2024 (5 500 prises). Le réseau de MOSELLE FIBRE s'est accru de 6 % avec une augmentation d'un peu moins de 10 000 prises.

L'enjeu de 2025 dans le suivi de l'infrastructure FttH est premièrement de terminer la construction des boîtiers de rue et des boîtiers immeubles (soit environ 3 600 logements) rendant non éligibles certains logements sur le périmètre initial. Cette complétude est réalisée au fil des déblocages qui trouvent essentiellement leur origine dans un blocage tiers (refus de signer une convention façade ou immeuble, refus d'effectuer des travaux en domaine privé...).

Il est également important d'anticiper l'arrêt du service ADSL en accompagnant les communes concernées. En effet, 62 communes, représentant environ 9 000 logements, du territoire du RIP de Moselle seront impactées dès janvier 2026 par la fermeture technique. Pour cela MOSELLE FIBRE prévoit, par le biais de rendez-vous en mairie, de donner un maximum de visibilité du réseau FttH aux communes à échelle communale (liste des adresses couvertes par le réseau fibre, liste des adresses commercialisables, liste des adresses raccordées/non raccordées, ...). Il faudra de plus, attirer une majorité d'utilisateurs finaux (y compris les entreprises) sur le réseau FttH avant l'arrêt technique pour éviter toute coupure de service.

Pour accompagner le territoire, MOSELLE FIBRE continue à mettre en place un suivi et un accompagnement renforcé avec le standard et le conseiller technique au raccordement pour le grand public et des techniciens référents de territoire pour les élus.

### **Le réseau de collecte du RHD 57**

Le RHD 57 permet de relier l'ensemble des zones d'activités et des entreprises de Moselle avec des offres de qualité supérieure en termes de débit et de temps de rétablissement du service.

Ce réseau permet également d'effectuer des prestations de transport de données longue distance pour le transit international (axe Paris – Allemagne et Axe Europe du Nord – Marseille) ou pour de la collecte locale. En effet, le RHD 57 assure la collecte du réseau FttH de MOSELLE FIBRE pour l'opérateur SFR et également de la plupart des réseaux FttH intercommunaux de Moselle.

Le RHD 57 a permis d'effectuer le dégroupage ADSL de la Moselle et d'apporter une solution transitoire de réseau radio Haut Débit aux zones blanches de Moselle (Wifi Max). Ces activités, dues à la généralisation du déploiement fibre sur le territoire de la Moselle, sont soit en décroissance pour le dégroupage, soit à l'arrêt pour le Wifi Max dont les travaux de dépose sont sur le point d'être finalisés.

Les comptes du Délégué MOSELLE TELECOM sont solides et les retours financiers à MOSELLE FIBRE sont fréquents (Retour à Meilleure Fortune, quote-part d'IRU, part variable sur l'activité...). Cependant les résultats de l'audit entrepris de septembre 2021 à septembre 2022 montrent de nombreux manquements contractuels du Délégué, préjudiciables pour la reprise en gestion du réseau en 2026.

Un avenant à valeur de protocole transactionnel a été signé en 2023 pour encadrer la réversibilité, pour acter d'un état satisfaisant de fonctionnement du réseau à la sortie du délégataire fin 2025 et d'indemniser le délégant à hauteur de 3,1 M€ pour préjudices subis et reconstitution de la documentation manquante.

L'année 2025 dans la continuité de 2024, sera consacrée à l'attribution de la DSP RHD 57 à un nouveau Délégataire qui observera une période de tuilage avec Moselle Telecom sur 2025 pour reprendre les missions d'exploitation, de maintenance et de commercialisation du réseau dès 2026.

Il en résulte qu'un certain nombre de services offerts sur le RHD 57 doivent être maintenus au regard des attentes et des besoins du marché.

Il s'agit plus précisément ;

- des services de mise à disposition d'infrastructures télécoms (fourreaux, fibres optiques) sous la forme de location ou d'IRU
- des services d'interconnexion permettant d'offrir des solutions de collecte vers les principaux nœuds du territoire
- des services d'accès sur fibre optique de type FttO à destination des entreprises.

En revanche, les services de dégroupage ADSL permettant d'offrir des services d'accès grand public « Triple Play » et des accès entreprises doivent être supprimés. En effet, la boucle locale cuivre d'Orange fait l'objet d'un décommissionnement qui sera achevé à horizon 2030. La poursuite de ce service public n'est plus nécessaire.

Par ailleurs, le RHD57 devra faire l'objet à sa reprise :

- d'une remise en état des ouvrages et de la documentation, un quitus ayant été négocié avec Moselle Télécom à ce titre ;
- d'une sécurisation de certains tronçons ;
- d'extensions éventuelles vers des points d'intérêt non desservis à date.

De manière optionnelle le futur gestionnaire du RHD 57 pourra se voir confier une mission de promotion de la mutualisation des infrastructures mobiles afin de s'assurer d'une couverture harmonieuse et maîtrisée des nouvelles technologies 5G, le déploiement de réseaux mobiles privés ou de réseaux bas débit.

Enfin, le futur gestionnaire du RHD 57 pourrait réaliser une mission pour délivrer des prestations de service d'interconnexion pour les besoins du Syndicat et ceux de ses membres.

### **Les pylônes de téléphonie mobile**

MOSELLE FIBRE a en gestion une vingtaine de pylônes de téléphonie mobile issus des programmes zone blanche de 2003 et 2016. Ceux-ci sont tous en service et permettent aux opérateurs d'offrir du service aux habitants à proximité.

MOSELLE FIBRE, dans l'objectif de garantir la qualité de service et les conditions de sécurité d'intervention a lancé, à l'automne 2024, un marché de maintenance sur ces pylônes, attribué à la société AXIONE. Il apparaît nécessaire, dans un premier temps, de réaliser un audit complet des infrastructures dans le but d'identifier les éventuels travaux de maintenance curative. Une fois ces travaux réalisés, les opérations de maintenance préventives pourront être réalisées.

## L'infrastructure Génie Civil

MOSELLE FIBRE, par le jeu des transferts de compétence, a récupéré en exploitation un patrimoine de Génie Civil issu de l'ancien réseau de télédistribution de l'UEM et des régies s'étant interconnectées au réseau du RIP de Moselle.

Un marché de géoréférencement a été attribué à l'automne 2024 dans le but de s'approprier définitivement ces infrastructures. Cela bénéficiera aux collectivités membres, notamment dans leur projet de déploiement (de vidéoprotection par exemple) et de valoriser l'infrastructure auprès des occupants ou des futurs occupants.

### b. Le pacte financier

Au-delà de la construction et de la commercialisation du réseau, il a été décidé par les élus de MOSELLE FIBRE que les redevances de mise à disposition du réseau profitent au territoire.

Sur ce principe, il est prévu que les redevances fixe et variable versées par Moselle Numérique servent prioritairement :

- au remboursement de l'emprunt contracté par MOSELLE FIBRE pour la construction du réseau.
- à l'amortissement et l'investissement de vie du réseau.

Une fois ces dépenses prioritaires prises en compte, le surplus de redevances est appelé « le retour sur investissement ».

Ce retour sur investissement se décline en deux parties :

- le retour « usages » pour le développement par MOSELLE FIBRE d'actions dans le domaine du numérique,
- le retour « financier » consistant en un versement par MOSELLE FIBRE d'une subvention aux membres.

La clef de répartition et les montants dédiés à ces deux parties sont décidés par le Comité Syndical.

Après avoir soustrait « les dépenses prioritaires » et « le retour sur investissement » des redevances versées en année N, s'il reste un reliquat, le Comité Syndical peut l'affecter soit au retour Usages, soit au retour financier, soit ne pas l'affecter et différer la décision.

Ce sont les règles que le Comité Syndical a validées depuis 2021.

Appliqué en 2024, cela donne la situation suivante :

Les redevances fixe et variable versées par Moselle Numérique se sont élevées à 5 683 K€.

A cette somme doivent être soustraits :

- le remboursement de l'emprunt : 1 055 K€
- l'amortissement de vie du réseau : 380 K€.

Il reste à ce stade du calcul une somme de : 4 248 K€.

Le Comité Syndical du 12 février 2024 a prévu un « retour sur investissement » de 3 083 K€ réparti comme suit :

- 600 K€ de retour Usages
- 2 483 K€ de retour financier correspondant à 12,5 € à la prise par EPCI et 2,93 € à la prise pour le Département

Le reliquat de redevances 2024 s'établit donc à 1 165 K€.

Après en avoir débattu lors de la séance du Comité Syndical du 16 décembre 2024, il a été décidé d'utiliser ce reliquat pour :

- augmenter le « retour sur investissement » à 13,5 € la prise par EPCI et 3,17 € à la prise pour le Département (230 K€).
- financer une partie du fonctionnement du budget principal de MOSELLE FIBRE pour éviter de solliciter les cotisations des membres (820 K€).

\*\*\*

## 1. BUDGET 2025

### a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2025 de MOSELLE FIBRE en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 354 961,44	39 025 510,90
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 188 198,56	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 242 489,10
=	=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>12 543 160,00</b>	<b>43 268 000,00</b>
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	38 520 708,26	12 431 063,94
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	63 891,74	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 26 153 536,06
=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>38 584 600,00</b>	<b>38 584 600,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>51 127 760,00</b>	<b>81 852 600,00</b>

Le projet de BP présente une situation en suréquilibre compte tenu des 81 852 600 € de recettes et 51 127 760 € en dépenses.

### b. REPRISE DES RESULTATS 2024

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

#### 1. Résultat de fonctionnement reporté – compte 002

Je vous propose d'inscrire le résultat de fonctionnement cumulé, soit 26 153 536,06 €, en résultat reporté au compte 002.

#### 2. Résultat d'investissement reporté – compte 001

Je vous propose d'inscrire le résultat d'investissement cumulé, soit 4 242 489,10 €, en résultat reporté au compte 001.

## C. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### 1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire les projets de MOSELLE FIBRE.

Les dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat passent ainsi à 3 059 K€ pour l'exercice 2025. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 878 K€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place, dont les frais de formation (Directrice générale, Assistante de Direction, Assistante communication, Directeur du pôle Ressources et Médiation Numérique, Chargée des Ressources humaines, Cheffe de Service Achats Publics et Finances, Chargée de suivi Administratif et Financier, Chargé du Budget, Chargée d'analyse juridiques, Responsable Infrastructure, Technicien Infra x 3 et un conseiller technique au raccordement/SIG). Au titre de 2024, les prévisions prennent en compte l'évolution du GVT et l'augmentation du nombre de points d'indice pour chaque échelon.
- **Indemnités élus, cotisations retraites et frais de missions : 39 K€**
- **Logistique , charges générales et informatique interne : 513 K€**, comprenant notamment les charges liées à la logistique et aux moyens généraux telles que celles liées aux locaux du 28 La Tannerie à SAINT-JULIEN-LES-METZ, les fournitures, consommables et autres frais généraux (mobilier, communication, véhicules, assurances, adhésion et cotisations notamment à l'AVICCA, CNAS et FNCCR, etc.) ; ainsi que les dépenses liées aux équipements informatiques et télécommunications propres à l'usage de MOSELLE FIBRE
- **Les frais de communication (64 K€).**
- **Etudes : 206 K€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets Usages ;
- **Intérêts de la dette : 266 K€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;

**Les dépenses pour le développement des usages** concernent :

- **Le financement de la Transformation Numérique** du territoire correspondant au **450 K€** issus du retour d'usage 2025, **complété de 200 K€** (issus pour 93 000 € du reliquat 2016 et 107 000€ du retour Usages 2024) afin de mettre en œuvre la politique de MOSELLE FIBRE en matière de sauvegarde externalisée dans les territoires. Un rapport dédié est présenté lors de la réunion du Comité Syndical du 10 février 2025.
- Pour **100 K€**, la poursuite de projets votés les années précédentes, financés par le solde des enveloppes initialement votées au titre du retour à meilleure fortune du RHD : 100 K€ pour l'étude « fibres noires » et les projets d'innovation (solde de l'expérimentation vidéoprotection).

En complément, MOSELLE FIBRE disposera de 193 K€ au titre du retour Usages 2024 et 2025, qu'il conviendra d'affecter.

Concernant enfin les **travaux d'infrastructure (147 K€)**, il est prévu, outre les restes à réaliser :

- **La maintenance des pylônes : 80 K€** représentant le marché d'entretien annuel des 23 pylônes appartenant à MOSELLE FIBRE.
- **La gestion des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT DICT), 40 K€** à confier à un opérateur économique dans le cadre d'un marché public, et qui sera relative à l'exploitation des fourreaux anciennement dédiés au réseau UEM, que MOSELLE FIBRE a repris en décembre 2020. Il s'agit de dépenses nouvelles, initialement prévues en 2024, mais reportées afin d'identifier le périmètre et la meilleure organisation possible à mettre en place
- L'achat de **petit matériel** pour équiper les agents de terrain (**3 K€**)

### BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT par CHAPITRE

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	963 822,64	55 383,74	1 045 731,58	0,00	1 101 115,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	850 357,00	0,00	878 636,00	0,00	878 636,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 009 030,00	8 508,00	804 036,00	0,00	812 544,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 823 209,64</b>	<b>63 891,74</b>	<b>2 728 403,58</b>	<b>0,00</b>	<b>2 792 295,32</b>
66	Charges financières	230 000,00	0,00	266 837,00	0,00	266 837,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 053 209,64</b>	<b>63 891,74</b>	<b>2 995 240,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 059 132,32</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	25 835 100,00		29 250 748,56	0,00	29 250 748,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 300 900,00		6 274 719,12	0,00	6 274 719,12
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>31 136 000,00</b>		<b>35 525 467,68</b>	<b>0,00</b>	<b>35 525 467,68</b>

<b>TOTAL</b>		<b>34 189 209,64</b>	<b>63 891,74</b>	<b>38 520 708,26</b>	<b>0,00</b>	<b>38 584 600,00</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>38 584 600,00</b>

## 2. Recettes de fonctionnement

La cotisation à MOSELLE FIBRE n'est pas la même suivant que l'on adhère pour l'infrastructure et les usages numériques ou bien uniquement pour les usages numériques.

### *Cotisations pour les membres du collège Infrastructure*

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat seront financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ces dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres pour 546 K€ est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 245 K€** correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 15 EPCI membres, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2024	MONTANT 2024
CC de Cattenom et Environs	27 543	20 657,25 €
CC du Pays Haut Val d'Alzette	29 401	22 050,75 €
CC du Haut Chemin et du Pays de Pange	19 239	14 429,25 €
CC Sarrebourg Moselle Sud	45 308	33 981,00 €
CC de la Houve et du Pays Boulageois	22 883	17 162,25 €
CA Saint-Avoid Synergie	13 866	10 399,50 €
CC Bouzonvillois Trois Frontières	24 229	18 171,75 €
CA Sarreguemines Confluences	13 647	10 235,25 €
CC du Pays de Phalsbourg	17 244	12 933,00 €
CC du District Urbain de Faulquemont (Duf)	24 129	18 096,75 €
CC du Sud Messin	16 826	12 619,50 €
CC du Saulnois	28 218	21 163,50 €
CC de l'Arc Mosellan	35 514	26 635,50 €
CC Mad et Moselle	9 122	6 841,50 €
Eurométropole de Metz	671	503,25 €
	327 840	245 880,00 €

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2024. Les montants 2025 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de l'évolution des adhésions.

- **Contribution du Département de la Moselle : 245 K€** qui correspondent à la même somme versée par les EPCI membres fondateurs, comme prévu par les statuts.

### *Cotisations pour les membres du collège Usages Numériques*

Il est projeté aux orientations budgétaires 2025 un montant de **56 K€** dû aux adhésions d'EPCI ou de communes pour la partie Usages Numériques.

La cotisation des membres de MOSELLE FIBRE qui adhèrent uniquement aux Usages Numériques est fixée à :

Communes / EPL de 1 à 500 Hbts	125 €/commune/an
Communes / EPL de 501 à 1 000 Hbts	250 €/commune/an
Communes / EPL de 1 001 à 2 000 Hbts	500 €/commune/an
Communes / EPCI/ EPL > 2 000 Hbts	0,25 €/hbt/an

### Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux délégations de service public (DSP) générant des redevances : l'une gérée par Moselle Telecom pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de Moselle Numérique (6 522 K€) :**

- ❖ 165 K€ correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
- ❖ 3 714 K€ de redevance fixe pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
- ❖ 2 278 K€ de redevance variable pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
- ❖ 361 K€ de redevance de pré-raccordement,
- ❖ 2 K€ de redevance FttE.

- **Redevance de Moselle Telecom : 2 380 K€** de redevance de mise à disposition de l'infrastructure et de redevance de contrôle, ainsi que les IRU et versements prévus aux avenants.

### Autres recettes de fonctionnement

- **Redevances d'occupation du domaine** perçues pour la mise à disposition des pylônes et des fourreaux de MOSELLE FIBRE aux opérateurs Télécom **(18 K€)**
- **Excédent reporté : 26 153 K€** constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

## BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	18 533,94	0,00	18 533,94
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	960 560,00	0,00	546 750,00	0,00	546 750,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 791 435,29	0,00	8 902 970,00	0,00	8 902 970,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>9 751 995,29</b>	<b>0,00</b>	<b>9 468 253,94</b>	<b>0,00</b>	<b>9 468 253,94</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>9 751 995,29</b>	<b>0,00</b>	<b>9 468 253,94</b>	<b>0,00</b>	<b>9 468 253,94</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 975 000,00		2 962 810,00	0,00	2 962 810,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 975 000,00</b>		<b>2 962 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 962 810,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 726 995,29</b>	<b>0,00</b>	<b>12 431 063,94</b>	<b>0,00</b>	<b>12 431 063,94</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>26 153 536,06</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 584 600,00</b>
--	----------------------

#### d. SECTION D'INVESTISSEMENT :

##### 1. Dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement de 2025, pour un montant de 9 580 K€ concernent pour la grande majorité les investissements pour le réseau, répartis entre :

- **Le réseau FttH (1 555 K€)** pour lequel MOSELLE FIBRE verse principalement des participations publiques aux raccordements et à la complétude (immeubles et raccordements longs).
- **Le RHD 57 (1 300 K€)** correspond à des dépenses éventuelles lors de la prise en exploitation prévue le 23 décembre 2025 par le nouveau délégataire. En effet, si certains éléments dus par le délégataire actuel ne sont pas effectués, MOSELLE FIBRE devra intervenir pour assurer le transfert du réseau. **1 250 K€** seront à verser à la prise en exploitation du RHD 57 par le nouveau délégataire correspondant à 50 % des produits constatés d'avances encaissés par MOSELLE FIBRE pour des contrats contractés par Moselle Telecom dont la durée dépasse l'année 2025.
- Les infrastructures gérées en régie par MOSELLE FIBRE (**894 K€**) :
- **Marché de conception réalisation FttH Audun-le-Tiche et Russange** : est en cours de réception, seul le décompte final sera réalisé en 2025 en reste à réaliser.
- **Démontage du réseau câblé UEM : 640 K€**. MOSELLE FIBRE a passé un groupement de commandes avec UEM pour organiser le démontage du réseau aérien. Reseda accompagne MOSELLE FIBRE sur ces opérations.
- **Piquetage du réseau** : considérant le manque de données et plans de réseaux et l'évolution des obligations règlementaires, il est proposé un investissement exceptionnel en 2025 (170 K€) et années suivantes, relatif à une opération de piquetage pour consolider les relevés qui seront nécessaires à la bonne réalisation des projets futurs.
- **Travaux d'amélioration de l'infrastructure** gérée en régie (**83 K€**) pour l'amélioration de l'infrastructure, les travaux sur le réseau et les travaux éventuels que MOSELLE FIBRE prendrait en charge à l'issue de l'avenant 8 à la DSP ou les raccordements des sites publics, lorsque la stratégie de raccordement sera posée.

Les autres dépenses recouvrent principalement :

- **Développement des usages** et de l'expérimentation « vidéoprotection » : 73 K€
- **Logistiques et charges générales, dont informatique interne** : 105 K€ (mobilier et parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels), avec en 2025 un projet spécifique de reprise du site Internet
- **Assistance technico-économique** : 99 K€ comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire, ainsi que dans l'élaboration du Schéma directeur des systèmes d'information
- **Remboursement en capital de la dette** : 811 K€ en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020.
- **Le retour financier aux membres : 2 700 K€ auxquels** s'ajoutent des restes à réaliser 2024. Les redevances issues de l'infrastructure FttH construite sont prioritairement affectées au remboursement de l'emprunt et aux provisions pour investissement de vie du réseau. Il est inscrit au Budget Primitif 2025 un retour financier aux membres de MOSELLE FIBRE basé sur 13,5 € par prise payée par les EPCI membres et 3,17 € par prise pour le Département.

**BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	242 090,00	130 055,00	51 350,00	0,00	181 405,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	8 388 000,00	1 452 775,00	5 505 000,00	0,00	6 957 775,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	37 500,00	3 232,56	18 501,44	0,00	21 734,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 610 458,39	602 136,00	1 003 300,00	0,00	1 605 436,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>10 278 048,39</b>	<b>2 188 198,56</b>	<b>6 578 151,44</b>	<b>0,00</b>	<b>8 766 350,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	810 000,00	0,00	811 200,00	0,00	811 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 700,00	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>812 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>814 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>814 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 090 748,39</b>	<b>2 188 198,56</b>	<b>7 392 151,44</b>	<b>0,00</b>	<b>9 580 350,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 975 000,00		2 962 810,00	0,00	2 962 810,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 975 000,00</b>		<b>2 962 810,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 962 810,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>14 065 748,39</b>	<b>2 188 198,56</b>	<b>10 354 961,44</b>	<b>0,00</b>	<b>12 543 160,00</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>12 543 160,00</b>
---	----------------------

**2. Recettes d'investissement**

Des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, ont été inscrits en recettes d'investissement :

- Pour 2025, les subventions du Fonds pour la Société Numérique (FSN) gérées par l'ANCT dans le cadre du Plan France Très Haut Débit arriveront au stade du solde. Il est envisagé un dernier versement de **3 500 K€**.

- L'excédent d'investissement reporté s'élève à **4 242 K€**.

## BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEME

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	5 281 300,00	0,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	375,41	0,00	43,22	0,00	43,22
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 281 675,41</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500 043,22</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500 043,22</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 281 675,41</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500 043,22</b>	<b>0,00</b>	<b>3 500 043,22</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	25 835 100,00		29 250 748,56	0,00	29 250 748,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 300 900,00		6 274 719,12	0,00	6 274 719,12
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>31 136 000,00</b>		<b>35 525 467,68</b>	<b>0,00</b>	<b>35 525 467,68</b>

<b>TOTAL</b>	<b>36 417 675,41</b>	<b>0,00</b>	<b>39 025 510,90</b>	<b>0,00</b>	<b>39 025 510,90</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>4 242 489,10</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>43 268 000,00</b>
---	----------------------

\*\*\*

En vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M57, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

## LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget pour 2025 à 51 127 760 € en dépenses et 81 852 600 € en recettes réparties ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	12 543 160,00	43 268 000,00
Total de la section de fonctionnement	38 584 600,00	38 584 600,00

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>51 127 760,00</b>	<b>81 852 600,00</b>
------------------------	----------------------	----------------------

- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires te dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- ARTICLE 3 : **FIXE** pour l'exercice 2025 à 0,75 € par habitant la cotisation des EPCI membres pour le collège Infrastructure dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE ;
- ARTICLE 4 : **FIXE** pour l'exercice 2025 la cotisation des membres pour le collège Usages Numériques dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE, comme suit :

Communes / EPL de 1 à 500 Hbts	125 €/commune/an
Communes / EPL de 501 à 1 000 Hbts	250 €/commune/an
Communes / EPL de 1 001 à 2 000 Hbts	500 €/commune/an
Communes / EPCI/ EPL > 2 000 Hbts	0,25 €/hbt/an

La population municipale sera authentifiée par le plus récent décret publié.

- ARTICLE 5 : **AFFECTE** au chapitre budgétaire 204 le montant de 2 700 000 € pour le retour financier aux membres et 1 555 000 € pour les raccordements, colonne montantes et raccordement longs ;
- ARTICLE 6 : **M'AUTORISE** à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération afférente.

Nombre d'élus participant au vote : 23

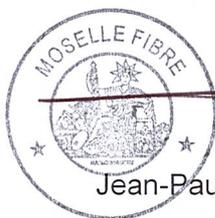
Adopté par : 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Serge WOLLJUNG